

Décembre 2010

Direction fédérale des mensurations cadastrales



# cadastre

**Revue spécialisée  
consacrée au cadastre suisse**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
armasuisse

**Office fédéral de topographie swisstopo**

# Contenu

■ Editorial	3
-------------	---

## Articles techniques

■ Les servitudes foncières dans la mensuration officielle	4 – 7
■ La mensuration officielle dans le contexte international	8
■ Incidences de la législation de l'UE sur la mensuration cadastrale en Europe	9 – 10
■ INSPIRE – Activités en cours dans le cadre de la directive de l'UE: modèle de données «Cadastral Parcels»	11
■ Eurogeographics – Knowledge exchange network «Cadastré and land registry» (KEN C&LR)	12
■ Permanent Committee on Cadastre in the European Union (PCC)	13
■ Comité de liaison des Géomètres Européens (CLGE)	14 – 15
■ UN-ECE Working Party on Land Administration (WPLA)	15
■ Fédération internationale des géomètres (FIG)	16 – 17
■ Fédération des géomètres francophones (FGF)	18
■ Conférence du lac de Constance (Bodenseekonferenz)	19
■ GSDI: association pour l'infrastructure mondiale de données spatiales	19
■ SWISSCadastre International	20
■ Organisations donatrices	21

## Communications

■ 2012: le calendrier des manifestations célébrant le centenaire de la mensuration officielle se précise!	22 – 23
■ Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière – état actuel d'avancement	24
■ Circulaires et Express: dernières publications	24
■ Une nouvelle collaboratrice à la D+M: Portrait de Helene Aström Boss	25
■ Mutations de responsables dans les services cantonaux du cadastre	25
■ Nouveaux ingénieurs géomètres brevetés en 2010	26

## Manifestations et formation continue

■ Examen d'Etat 2011 pour l'obtention du brevet d'ingénieur géomètre	27
■ Colloques 2011 de l'Office fédéral de topographie swisstopo	27
■ Spirgartentreffen 2011	27

## Impressum

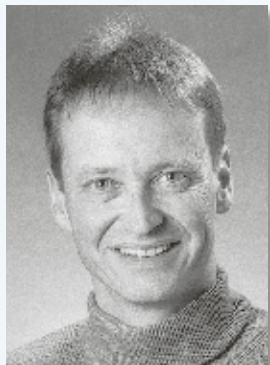
Rédaction: Karin Selhofer, Elisabeth Bürki Gyger,  
Marc Nicodet, Jean-Paul Miserez  
Tirage: 550 français / 1100 allemand  
Parution: 3 fois par an  
Adresse de la rédaction:  
Office fédéral de topographie swisstopo  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern  
Téléphone 031 963 23 03 · Fax 031 963 24 59  
infovd@swisstopo.ch  
www.cadastre.ch

Couverture reproduite avec l'autorisation de  
l'Office de l'information géographique du  
canton de Berne du 20 mai 2008

## Légende

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF
- Article général

## Editorial



Fridolin Wicki  
Responsable de la Direction  
fédérale des mensurations  
cadastrales

Chère lectrice, cher lecteur

Le présent numéro de «cadastre» est essentiellement consacré aux organisations internationales actives dans le domaine des mensurations cadastrales, à leurs missions et aux liens qu'elles entretiennent avec la Suisse. Peut-être vous demandez-vous si les notions de «mensuration officielle» et d'«international» ne sont pas fondamentalement étrangères l'une à l'autre. Les droits réels immobiliers et la mensuration officielle par voie de conséquence sont des domaines où l'ancrage national est traditionnellement fort, tant pour ce qui concerne le cadre juridique et culturel dans lequel ils s'inscrivent qu'au niveau de leur structure organisationnelle. Si les systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers existant à travers le monde sont très proches les uns des autres sur le principe, des divergences de fond les séparent toutefois, même en Europe ou au sein de l'Union européenne (UE). Ce sont précisément ces différences et la diversité qui leur est associée qui font le sel des contacts noués au plan international. Nous pouvons ainsi tirer des enseignements des autres systèmes, soupeser et examiner leurs avantages et leurs inconvénients respectifs afin de ne retenir que les aspects bénéfiques pour la Suisse. Notre pays dispose par ailleurs d'un système cadastral pouvant servir d'exemple à d'autres nations – la Suisse ne manque pas d'arguments dans le domaine de la mensuration officielle.

Outre les organisations présentées, certaines des activités déployées, notamment au sein de l'UE, revêtent une grande importance pour la mensuration officielle. Deux d'entre elles font l'objet d'un éclairage particulier dans le présent numéro:

- Une infrastructure européenne de géodonnées est actuellement mise en place sur la base de la directive INSPIRE de l'UE. Les géodonnées de référence de cette infrastructure proviendront pour l'essentiel des mensurations cadastrales.
- Les règles en vigueur au sein de l'UE en matière de libre circulation des travailleurs, de liberté d'établissement et de libre prestation de services devraient elles aussi influencer grandement sur l'exercice de notre métier dans notre champ de compétence.

Le présent numéro de «cadastre» nous fournit également l'occasion de revenir sur la question des servitudes foncières. Il était prévu, dans les projets initiaux de la Réforme de la mensuration officielle (REMO), d'intégrer les servitudes foncières géométriquement représentables aux données de la mensuration officielle. Bien que cette idée n'ait pas été mise en oeuvre à l'échelon fédéral, certains cantons ont inclus les servitudes foncières dans la MO au titre d'exigences cantonales supplémentaires. Du point de vue de la Direction fédérale des mensurations cadastrales, il serait opportun de lancer le débat de la pertinence et de l'utilité d'une intégration des servitudes foncières à l'échelle de la Suisse entière.

Vous me permettrez enfin de vous remercier de votre précieux concours au cours de l'année qui s'achève et de vous souhaiter, à vous, à vos collaborateurs et à vos proches, de joyeuses fêtes et une bonne année 2011.

Je vous souhaite pour l'heure une agréable lecture du présent numéro!

Fridolin Wicki

Responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales

## Les servitudes foncières dans la mensuration officielle

■ Les servitudes foncières sont étroitement liées à la propriété foncière que l'ingénieur géomètre gère dans la couche d'information biens-fonds de la mensuration officielle. Dans la mesure où ces servitudes ont une référence spatiale, il serait logique que le géomètre intervienne pour en définir la localisation. Le nouvel article 732 du code civil (CC), qui entrera en vigueur en 2012, ouvre une porte à la représentation des servitudes sur un plan. Faisons à cette occasion un rappel juridique et ouvrons quelques horizons nouveaux.

### Définitions de base

Une servitude est un droit réel limité qui procure à son titulaire l'usage et/ou la jouissance d'une chose<sup>1</sup>. C'est une charge grevant un immeuble, obligeant son propriétaire soit à tolérer certains actes d'usage, soit à s'en abstenir lui-même<sup>2</sup>.

Il est bon de relire les articles 730 à 744 du code civil qui définissent en détail et avec beaucoup de clarté les servitudes foncières. Rappelons cependant que, dans le cadre de la révision du code civil approuvé par les Chambres fédérales en septembre 2009<sup>3</sup>, des modifications ont été apportées dans le domaine des servitudes. Selon l'article 732 nouveau, l'acte constitutif d'une servitude n'est valable que s'il a été passé en la forme authentique, alors que, jusqu'à présent, la forme écrite était la règle. Cet article introduit aussi le dessin de la servitude sur un extrait du plan du registre foncier, nous reviendrons plus bas sur ce point important. Les anciens articles 743 et 744 seront regroupés dans un seul article 743 qui prévoit que les servitudes qui ne concernent que certains fonds divisés puissent être radiées d'office et non plus uniquement sur requête des propriétaires. Ces modifications devront vraisemblablement entrer en vigueur en 2012.

### Exercice limité à une partie de l'immeuble

Selon le Prof. P.-H. Steinauer, l'immeuble grevé d'une servitude l'est dans son entier, même si la servitude ne s'exerce qu'à un endroit donné (cas d'une servitude de passage par exemple). Néanmoins concernant la manière de préciser le contenu des servitudes dont l'emprise est limitée à une partie du fonds, il renvoie à deux contributions de Me Michel Mooser<sup>4</sup> consacrées à la description de l'assiette d'une servitude.

Me Mooser signale que la description sur un plan d'une limitation locale de l'emprise du droit présente notamment les avantages suivants:

- elle fixe dans l'espace les droits et les obligations des parties, pour les propriétaires, puis pour leurs ayants droit; l'interprétation du droit est ainsi facilitée;
- en cas de divisions de biens-fonds (art. 743 et 744 CC), cela permet de définir clairement sur quelles

nouvelles parcelles les servitudes dominantes ou servantes devront être reportées;

- en cas de déplacement de l'assiette de la servitude (art. 742 CC), le propriétaire grevé pourra clairement définir en quel endroit la servitude pourra être transportée où elle ne s'exercera pas moins commodément.

L'opportunité donnée aux parties de se pencher sur un plan, tout en se laissant conseiller par un spécialiste (notaire ou ingénieur-géomètre), leur permet de définir d'emblée et de manière précise le contenu du droit. On évitera ainsi sans doute de regrettables malentendus lors de l'exercice effectif du droit. L'assiette ainsi définie demeurera immuable ou nécessitera un déplacement, engendrant ainsi une nouvelle négociation autour du plan.

Me Mooser estime qu'une limitation spatiale claire du contenu de la servitude se révélera utile, voir indispensable, en matière

- de droit de passage,
- de servitudes de conduites,
- de droits de superficie, lorsque le superficiaire n'a le droit de construire que sur une partie du fonds grevé,
- de droit d'empiètement (art. 674 CC),
- de droits d'utilisation (art. 781 CC),
- de restrictions de droit de construire touchant une partie d'un bien-fonds.

### La description de l'assiette

La description de l'assiette peut se faire de deux manières:

- Par des mots, par exemple en disant «sur une largeur de 5 m le long de la limite nord». On perçoit immédiatement les ambiguïtés que cela peut générer. Selon l'orientation de la parcelle, le terme de «limite nord» est-il suffisamment univoque? Que se passera-t-il lors d'une mutation ultérieure qui déplacera cette limite nord? La largeur de 5 m est-elle effectivement la même sur toute la longueur et parallèle à la limite du bien-fonds?
- Par un plan, et Me Mooser ajoute que cela est souvent souhaitable, voire nécessaire pour atteindre une délimitation nette.

<sup>1</sup> P.-H. Steinauer, Les droits réels, tome II, p. 294

<sup>2</sup> Cl. Convers, Les servitudes et les charges foncières

<sup>3</sup> article dans «cadastre» 2 d'avril 2010, p. 28 ss

<sup>4</sup> M. Mooser, La description de l'assiette d'une servitude, notamment en rapport avec la mensuration cadastrale, Mensuration, Photogrammétrie, Génie rural MPG 1989, p. 673 ss. La description de l'assiette d'une servitude, Revue Suisse du Notariat et du Registre foncier, RNR 1991, p. 257 ss.

Dans le Message concernant la révision du code civil suisse (Cédule hypothécaire de registre et autres modifications des droits réels) du 27 juin 2007 il est écrit au sujet du plan de l'assiette de la servitude mentionné au nouvel article 732 CC:

*Un véritable plan délivré et signé par le géomètre, comme cela est exigé aujourd'hui dans quelques cantons, n'est cependant pas nécessaire. Un extrait de plan du registre foncier, qui pourrait par exemple être téléchargé sur Internet, sur lequel apparaissent les limites de l'immeuble et la position des bâtiments est suffisant. Dans les régions qui n'ont pas fait l'objet d'une mensuration officielle, une esquisse de plan suffit. Cette nouvelle réglementation devrait permettre de clarifier la situation sur la localisation de la servitude en cas de divergences entre les ayants cause et faciliter l'épuration correcte des servitudes en cas de morcellement de l'immeuble.*

Même si la mensuration officielle constitue la base de l'immatriculation et de la description de chaque immeuble au registre foncier (art. 950 CC), on peut lire ici une certaine réticence à faire appel à un géomètre.

### **Le rôle de l'ingénieur-géomètre**

Dans l'Instruction pour l'abornement et la mensuration parcellaire du 10 juin 1919, valable jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) le 1<sup>er</sup> janvier 1993, on trouvait plusieurs mentions des servitudes dans les tâches confiées aux géomètres. En particulier dans l'énumération des objets à lever (art. 28 de l'Instruction de 1919) il était dit que sont, entre autres, levés comme objets de la mensuration «*les limites de propriétés et de servitudes avec leurs signes de démarcation*». Ou encore (art. 39 de l'Instruction), «*lorsque les servitudes ne peuvent pas être représentées assez clairement d'après les normes fixées, on établit des plans spéciaux que l'on joint au registre foncier*».

Dans le Concept détaillé de la Réforme de la mensuration officielle REMO de mai 1987 on proposait de créer un niveau de données réservé aux assiettes de servitudes avec toutefois l'indication que «*en principe il n'y a pas de saisie de servitudes existantes, mais celle-ci a lieu seulement lors de la création de nouvelles servitudes dans le cadre de la mise à jour*». Lors de la mise en consultation de ce concept, ce niveau de données, tout comme celui des restrictions de droit public, a été rejeté. Du coup, la nouvelle OMO ne fait plus aucune mention des servitudes. On a malheureusement jeté le bébé avec l'eau du bain!

Il n'en reste pas moins que les servitudes constituent une part non négligeable de la définition des droits et

des devoirs d'un propriétaire foncier et que la description de l'assiette du droit peut se révéler dans de nombreux cas indispensable. L'ingénieur géomètre est dès lors le partenaire naturel du notaire pour aider les propriétaires à définir le plus clairement possible leurs volontés. Il interviendra en tant que conseiller, par devoir professionnel plus que sous la contrainte légale. Il est logique et nécessaire que l'ingénieur géomètre soit aussi, lors de chaque mutation, actif dans le domaine des servitudes. Il devra en particulier

- informer les commanditaires de la mutation sur les servitudes existantes;
- les questionner sur leur volonté d'épurer ou de modifier des servitudes existantes;
- les rendre attentifs sur d'éventuelles nouvelles servitudes rendues nécessaires par le morcellement ou par l'affectation prévue des parcelles mutées;
- les conseiller pour le tracé ou pour la définition géométrique de nouvelles servitudes à référence spatiale.

Si cette énumération semble une évidence et fait partie des tâches habituelles des ingénieurs géomètres dans certains cantons, ce n'est malheureusement pas encore le cas sur tout le territoire helvétique!

Rappelons ici que bien des difficultés dans l'obtention de permis de construire en raison d'un accès insuffisant à un bien-fonds pourraient être résolus par des servitudes définies en temps opportun (voir l'article «Le Casse-tête de la parcelle 419» dans «cadastre» 2 d'avril 2010, p. 10ss).

Du moment que dès 2012 toutes les servitudes devront être instrumentées par un notaire, il serait aussi bon que l'ingénieur géomètre lui rappelle les services que peut apporter la mensuration officielle pour aider à définir clairement l'assiettes des servitudes.

### **Pour l'introduction d'une couche d'information «servitudes» dans la mensuration officielle**

Les plans éventuels sont déposés au registre foncier comme pièces justificatives avec les autres documents de la requête de l'inscription de la servitude. Ces plans ne suivront pas l'évolution du morcellement foncier et il sera souvent difficile de replacer avec précision les anciens plans dans le nouveau contexte cadastral. Sur la page suivante figure un exemple, encore relativement simple à interpréter.

Pour chaque servitude constituée, il faudra aller rechercher dans les pièces justificatives les plans originaux des différentes servitudes et les confronter entre eux et à la situation actuelle.

Il serait évidemment très utiles de pouvoir disposer d'une base de données qui nous informerait sur la si-

tuation de toutes les servitudes d'un territoire donné et qui pourrait même afficher, sur un simple clic, le texte constitutif de la servitude.

C'est ce que proposait le Concept détaillé de la REMO. Et c'est ce qu'ont déjà réalisé les cantons de Genève et de Neuchâtel par exemple (voir article dans Info D+M 3/2005, p. 9–11).

Ces deux cantons ont saisi toutes les servitudes à référence spatiale enregistrées au registre foncier. Il s'agit là d'une tâche particulièrement fastidieuse et qui soulève un certain nombre de questions d'interprétation. Mais qui permet également d'éliminer les incohérences qui ne manquent pas d'apparaître. La solution préconisée dans le Concept détaillé REMO permet une mise en œuvre beaucoup plus simple et rapide. On saisit systématiquement toutes les nouvelles servitudes et le résultat d'épurations effectuées dans le cadre de mutations ou à la demande des propriétaires. Il est ainsi possible d'élaborer progressivement une base de données fiable dont l'utilité incitera sans doute les propriétaires et les notaires à accélérer le rythme de détermination et d'épuration des servitudes anciennes.

Nous ne pouvons qu'encourager les cantons à se lancer sur cette voie. La D+M se tient d'ailleurs à disposition pour participer à un groupe de travail, pour coordonner les développements cantonaux ou encore pour élaborer une recommandation et/ou un modèle de données. Nous sommes bien évidemment également prêts à discuter d'une future intégration des servitudes dans le modèle de données fédéral de la MO.

Pour conclure, je me dois de relever que, à l'époque où l'on s'investit pour informer de manière claire et officielle sur les restrictions de droit public à la propriété foncière, il est regrettable qu'on ait attaché si peu d'importance à la représentation sur plan des restrictions de droit privé que sont les servitudes à référence spatiale. Mais il n'est évidemment jamais trop tard pour bien faire et pour apporter aux propriétaires fonciers une contribution importante à la connaissance de leur patrimoine foncier.

Jean-Paul Miserez

Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
jean-paul.miserez@swisstopo.ch



Fig. 1: Plan de constitution de servitude de 1958, encore valable en 2010

Fig. 2: Extrait de la couche cadastre du Géoportail de la MO en 2010

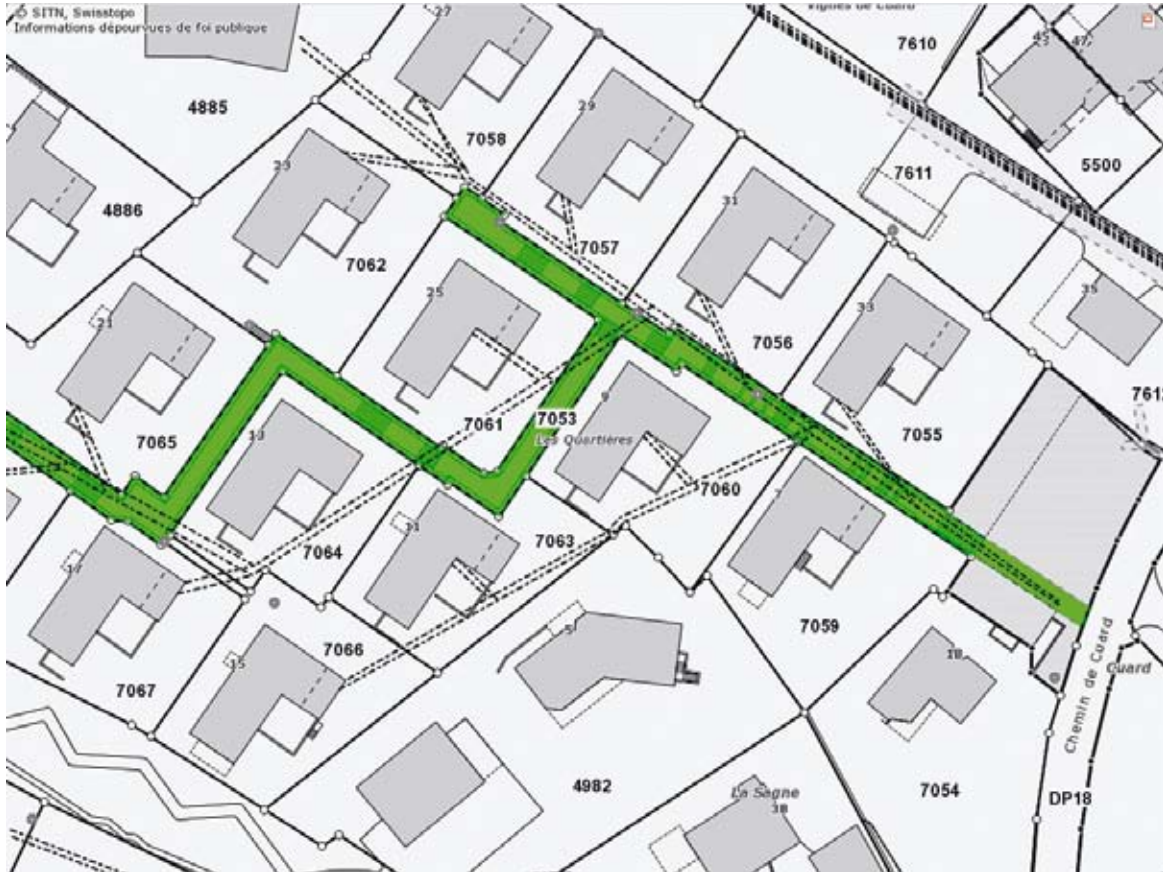


Fig. 3: Extrait du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN, [www.sitn.ne.ch/](http://www.sitn.ne.ch/)) établi sur la base des données de la mensuration officielle

Communes					
Nom	Numéro cantonal	Numéro fédéral	Site web	Statistiques	Image
BEVAIX	20	6402	<a href="#">Cliquer ici</a>	<a href="#">Cliquer ici</a>	
Etat MO					
Commune	Type			N° du lot	Validité
Bevaix	Mensuration officielle MO93 AVEC servitudes			1	En vigueur
Passages					
Numéro servitude	Classe	Type de servitude			
RS1915	C1	Passage à pied			
Biens-fonds officiels					
N° de bien-fonds	Cadastre	Type	Surface m2	Propriétaire	
7053	BEVAIX (20)	PARCELLE	1506	<a href="#">Cliquer ici</a>	
Couverture du sol					
Nature	Type de couverture				
accès, place	dure				

# La mensuration officielle dans le contexte international

■ **Les domaines du cadastre et de l'administration foncière, parmi lesquels on compte naturellement la mensuration officielle (MO) suisse, ont connu des développements importants au cours des dix à quinze dernières années dans bon nombre de pays. L'intensification des activités internationales, auxquelles la Suisse prend part, témoigne elle aussi de cette évolution.**

**Les contributions succinctes réunies dans les pages suivantes brossent un tableau d'ensemble des différents acteurs internationaux.**

Dans les années 1990, ce sont surtout le cadastre et sa contribution à l'économie nationale qui occupaient le devant de la scène. La notion d'«administration foncière» a ensuite été introduite pour élargir un peu le champ couvert par cette contribution à l'économie nationale, créant ainsi le lien de base avec les informations foncières en général. Les événements suivants ont contribué au développement des domaines du cadastre et de l'administration foncière au cours des vingt dernières années:

- 1994: «Manifeste de la FIG<sup>1</sup> sur le cadastre»: définition claire de la notion de cadastre
- 1996: UN-ECE<sup>2</sup> – création du groupe de travail WPLA<sup>3</sup>: le développement économique des pays de l'ex-bloc communiste, couplé à la réintroduction de la propriété foncière privée, a nécessité un transfert de savoir-faire et des systèmes cadastraux aptes à jouer leur rôle
- 1996: «Guidelines on Land Administration» publiés par l'UN-ECE
- 1996: Lancement de l'infrastructure mondiale de données spatiales GSDI<sup>4</sup>: la géoinformation, les réseaux de données et les infrastructures de géodonnées numériques sont reconnus comme des éléments à part entière de l'économie nationale et le débat à leur sujet se situe désormais au niveau mondial
- 1998: «Cadastre 2014»: vision pour un système cadastral du futur, intégrant par exemple des restrictions de droit public à la propriété foncière
- 1999: «Déclaration de Bathurst (ONU/FIG)»: le développement durable a besoin d'une administration foncière de qualité
- 2000: Hernando De Soto – Le mystère du capital: aiguillon de la discussion sur le rôle central joué par des systèmes de cadastre et de registre foncier fiables et standardisés dans le développement durable d'un pays
- 2007: Document de prospective «Cadastre and Land Registration in Europe in 2012» publié par EuroGeographics: les systèmes cadastraux fournissent des données et des prestations de services pour documenter la propriété foncière et font office de bases pour d'autres géoinformations
- 2009: GSDI et FIG: début des discussions portant sur le rôle de la bonne gouvernance, de la géoinformation, du concept de «Spatially-Enabled Society» et d'autres facteurs.

Nous souhaiterions, par les contributions succinctes réunies dans les pages suivantes, brosser un tableau d'ensemble des principaux acteurs internationaux dans les domaines du cadastre et de l'administration foncière en mettant en avant l'engagement de la Suisse dans chaque cas.

Daniel Steudler  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo Wabern  
daniel.steudler@swisstopo.ch

<sup>1</sup> Fédération Internationale des Géomètres

<sup>2</sup> United Nations Economic Commission for Europe

<sup>3</sup> Working Party on Land Administration

<sup>4</sup> Global Spatial Data Infrastructure Association

# Incidences de la législation de l'UE sur la mensuration cadastrale en Europe

La ratification du traité de Lisbonne par les pays membres de l'UE en décembre 2009 a ouvert la voie à une Europe plus démocratique et plus transparente. Des principes fondamentaux y sont inscrits, garantissant la libre circulation des travailleurs, la liberté d'établissement et la libre prestation de services au sein des pays membres de l'UE indépendamment de la nationalité des personnes concernées. En instaurant un groupe de travail, EuroGeographics a placé ces principes à son ordre du jour et a examiné leurs incidences respectives sur deux plans: les activités nationales et internationales en matière de cadastre et la pratique professionnelle des géomètres. Le groupe de travail mis en place par EuroGeographics et placé sous la direction de l'auteur, comprenait douze membres venant de dix pays différents. Ce groupe de travail a tout d'abord identifié quatre articles importants dans la législation européenne<sup>1</sup>, susceptibles d'avoir une incidence sur la libre circulation des travailleurs ainsi que sur la liberté d'établissement en cas d'activités relevant du domaine cadastral (v. fig. 1). Ces quatre articles<sup>2</sup> se rapportent à l'exercice d'activités professionnelles dans un autre Etat membre de l'UE et concernent:

Art. 39: la libre circulation des travailleurs, les autorisant à exercer leur activité où bon leur semble, exception faite des activités relevant de la compétence des administrations publiques ⇒ ces activités sont principalement du ressort de fonctionnaires;

Art. 45: la liberté d'établissement en lien avec des activités professionnelles indépendantes, exception faite de celles relevant des pouvoirs publics ⇒ ces activités sont conduites par des professionnels officiellement désignés;

Art. 43: la liberté d'établissement en lien avec des activités professionnelles indépendantes, régies par des accords professionnels et la reconnaissance mutuelle des métiers exercés ⇒ ces activités sont exercées par des professionnels du secteur privé agissant sur mandat des autorités de l'Etat;

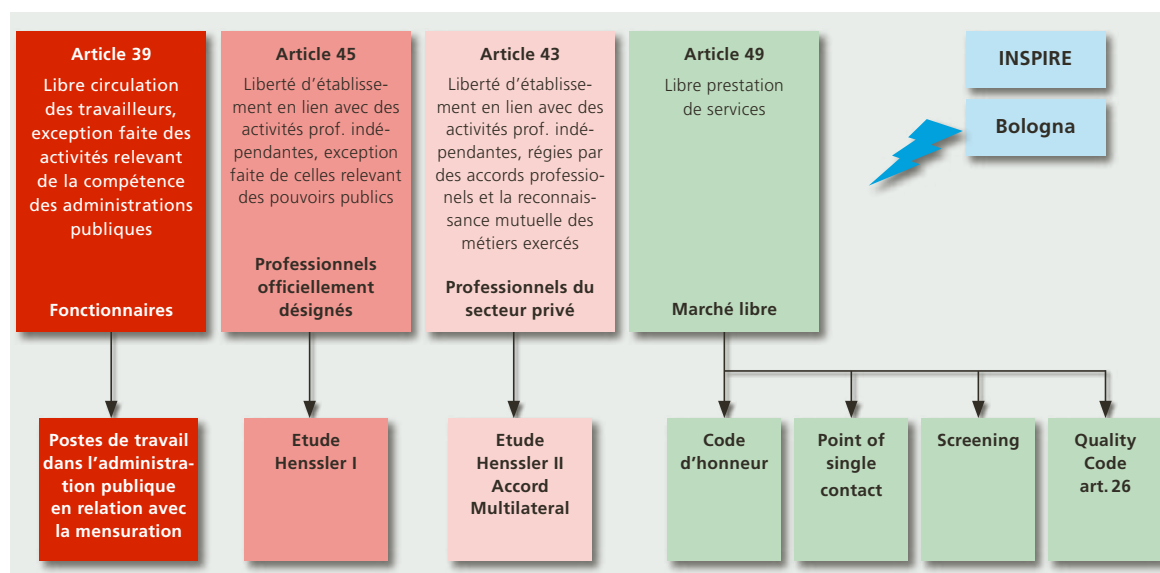
Art. 49: la libre prestation de services ⇒ ces activités ne font l'objet d'aucune réglementation particulière, elles sont surtout régies par les lois du marché.

Un rapport antérieur d'EuroGeographics datant de 2008 a identifié huit activités typiquement exécutées par des géomètres dans différents pays d'Europe, à savoir:

1. Réalisation de mesures techniques sur le terrain pour la mensuration officielle,
2. Matérialisation des limites de parcelles,
3. Conseil des propriétaires fonciers,
4. Validation des plans cadastraux,
5. Evaluation foncière,
6. Mise à jour de banques de données cadastrales,
7. Définition de restrictions à l'utilisation du sol,
8. Préparation de documents d'aménagement du territoire.

Le groupe de travail a donc tenté d'affecter ces huit activités type aux catégories d'activités répertoriées dans les quatre articles susmentionnés. A cette fin, ses membres ont classé les activités en conséquence dans leurs pays respectifs, des combinaisons d'«articles» étant fréquemment possibles. Des cartes d'Europe en ont résulté, représentant la situation par activité type.

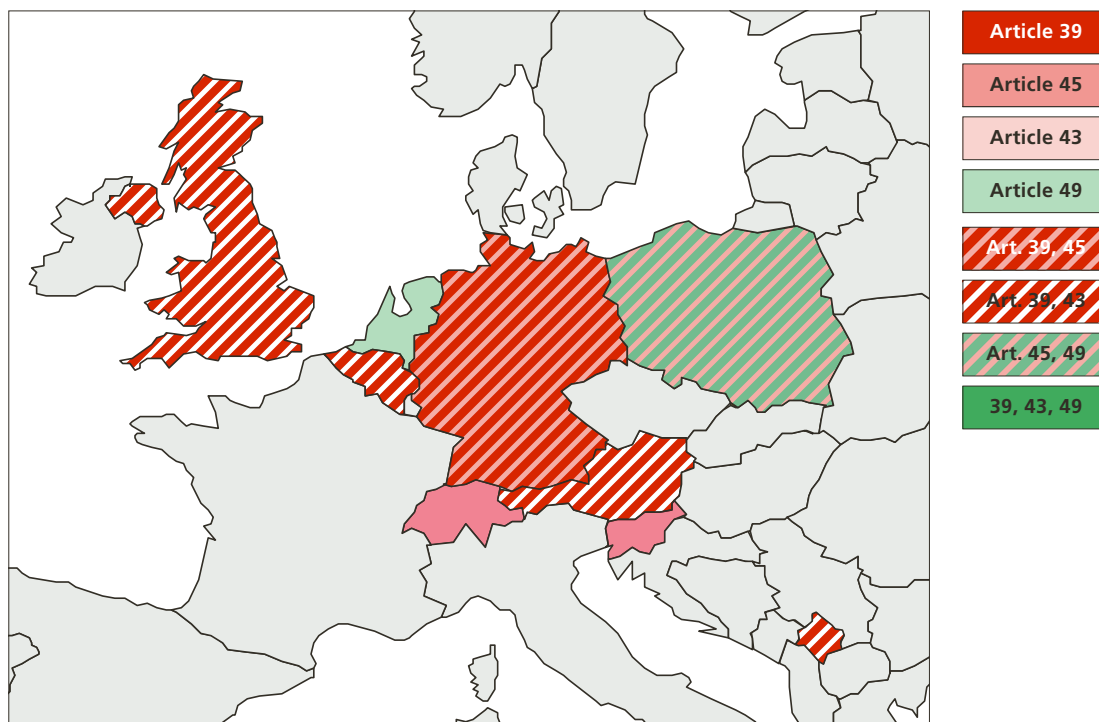
Fig. 1: Vue d'ensemble sur les quatre articles importants dans la législation européenne



<sup>1</sup> Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'union européenne Troisième partie, Titre IV, Chapitre 1 – Les travailleurs [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)

<sup>2</sup> L'ordre des articles mentionnés se base sur le degré de liberté décrit

Fig. 2: Carte d'Europe représentant la situation dans le cas de l'activité 1, mesures techniques sur le terrain



Ci-dessus, la figure 2 présente à titre d'exemple, le cas de l'activité 1, à savoir les mesures techniques sur le terrain. Du fait de la complexité des situations initiales, le groupe en est venu à la conclusion que les conditions-cadre légales différaient trop d'un pays à l'autre pour que des recommandations à valeur générale puissent être faites. Suivant le contexte national, les incidences des dispositions juridiques de l'UE peuvent varier très fortement, si bien qu'elles ne peuvent être évaluées et adaptées en conséquence que si l'on possède des connaissances détaillées et approfondies de la législation et des structures du pays en question. Il est donc recommandé que chacun des pays concernés examine les articles considérés de la législation de l'UE à la lumière de sa propre situation.

Pour la Suisse, cela signifie qu'il convient de se pencher en détail sur la législation de l'UE et d'examiner par exemple l'incidence que peuvent avoir les accords bilatéraux 1 et 2, la loi sur le marché intérieur et la convention d'Aarhus, afin de déterminer jusqu'à quel point les articles correspondants lient la Suisse et quelles peuvent en être les conséquences sur la mensuration officielle suisse et les professionnels agissant dans ce cadre. La Direction fédérale des mensurations cadastrales va s'atteler à la question et fera part de ses conclusions dans l'un des prochains numéros de la revue spécialisée «cadastre».

Daniel Steudler  
 Direction fédérale des mensurations cadastrales  
 swisstopo, Wabern  
 daniel.steudler@swisstopo.ch

# INSPIRE – Activités en cours dans le cadre de la directive de l'UE: modèle de données «Cadastral Parcels»



D'intenses efforts sont actuellement déployés en vue de la mise en place d'une infrastructure européenne de géodonnées fondée sur la directive INSPIRE de l'UE adoptée en 2007. Cette infrastructure vise essentiellement à favoriser une utilisation simple, efficace et commune des géoinformations ainsi que leur échange au niveau européen, l'accent étant tout particulier mis sur le domaine environnemental.

Elle se base sur les modèles de données d'un certain nombre de thèmes. Echelonnés dans le temps, ils sont aussi répartis dans plusieurs annexes:

Annexe I (2007–2009): systèmes de référence, unités administratives, transport, hydrographie, adresses, noms géographiques, parcelles cadastrales, objets protégés

Annexe II (2009–2011): altitudes, orthophotos, couverture du sol, géologie

Annexe III (2009–2011): principalement des données environnementales.

Ces annexes sont élaborées par des groupes de travail appelés «Theme Working Groups (TWG)» et sont ensuite intégrées dans des directives dites de mise en oeuvre, acquérant ainsi un caractère juridiquement contraignant pour les Etats membres de l'UE. Les travaux des TWG se fondent quant à eux sur des prescriptions détaillées en termes de méthode, de modèles de données conceptuels et de codage du cadre de modélisation préalablement développé.

En sa qualité de membre à part entière de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la Suisse est concernée à des degrés divers par les activités en lien avec INSPIRE, au travers d'accords bilatéraux (ex.: statistiques) mais également au travers d'autres obligations internationales. C'est pourquoi elle participe depuis 2004, sous la direction de COSIG, à une sélection bien ciblée de ces activités.

## Modèle de données «Cadastral Parcels»

Durant la première phase (annexe I), entre 2007 et la fin 2009, des modèles de données et des directives de mise en oeuvre ont été élaborés pour neuf thèmes de base. Le modèle de données «Cadastral Parcels» a été développé durant cette période. La parcelle cadastrale constitue une référence importante dans le cadre d'INSPIRE, puisqu'elle permet la mise en relation des couches thématiques en lien avec la propriété foncière.

La notion de «parcelle» et les concepts qui lui sont associés pour la propriété foncière diffèrent d'un pays à l'autre pour des raisons historiques, parfois de façon marquée. Parvenir à une définition homogène de cette notion a par conséquent représenté un défi de taille,

désormais relevé, si bien que les différents jeux de données nationaux peuvent être récupérés sans que des adaptations trop importantes soient nécessaires. Un modèle simple, composé de quatre objets, a vu le jour. Au centre, on trouve l'objet *Parcelle cadastrale* (CadastralParcel) avec son identificateur et des informations de base relatives à sa surface et à sa validité. L'intégration de cadastres nationaux qui présentent une structure à plusieurs niveaux est possible via les objets *Unité de propriété* (BasicPropertyUnit) et *Zone cadastrale* (CadastralZoning). L'objet *Limites cadastrales* (CadastralBoundary) fournit la possibilité de représenter des validités sur la base de limites et non de parcelles, ce qui constitue à nouveau une particularité de certains systèmes nationaux. Le modèle de données MD.01-MO-CH, orienté objet et homogène, permet aux données cadastrales suisses d'être transférées dans le modèle INSPIRE «Cadastral Parcels» sans charge de travail excessive.

D'autres informations sont disponibles au point de contact suisse d'INSPIRE, à l'adresse [www.geo.admin.ch](http://www.geo.admin.ch) ⇨ INSPIRE.

André Bernath

Gérant des sociétés GEOAargau AG et SITgisconsult, membre de l'OSIG Groupe Normes et standards, membre de l'INSPIRE Drafting Team Data Specification et de l'Editor Theme Working Group Cadastral Parcels [sit@sitgisconsult.ch](mailto:sit@sitgisconsult.ch)

## EuroGeographics – Knowledge exchange network «Cadastré and land registry» (KEN C&LR)



**EuroGeographics – KEN C&LR (Cadastré and land registry knowledge exchange network)**

Fondée en 2005  
Web: [www.eurogeographics.org/about/cadastré-and-land-registry](http://www.eurogeographics.org/about/cadastré-and-land-registry)  
Membres: 55 experts de 44 pays européens  
Représentants de la Suisse: Daniel Steudler et Marc Nicodet (D+M)

EuroGeographics est une organisation qui regroupe 55 membres provenant de 44 pays européens. Si, à l'origine, il s'agissait exclusivement des services cartographiques nationaux, EuroGeographics s'est ouvert aux administrations cadastrales dès 2003. L'objectif principal est la mise en place d'une infrastructure européenne de géodonnées de référence saisies, mises à jour et mises à disposition par ses membres. La Suisse y est représentée par l'Office fédéral de topographie swisstopo.

Le KEN C&LR est piloté par un comité de coordination de 7 personnes (dont fait actuellement partie Daniel Steudler) et, dès sa création en 2005, ce sont des collaborateurs de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) qui ont participé à ses travaux.

Le KEN C&LR est une importante plateforme d'échange d'informations au plan européen qui se réunit en moyenne une fois par année et a débattu d'un certain nombre de thèmes spécifiques (par ex. synchronisation mensuration officielle (MO) – registre foncier (RF) en Europe; accès transfrontalier aux données; activités et rôle du géomètre en Europe; cadastré on-line). Parallèlement à ces réunions d'un ou deux jours (ou suite à ces meetings), des groupes de travail ad-hoc se sont penchés sur des thématiques demandant des travaux plus conséquents, finalisés par des publications ou rapports à l'attention des membres d'EuroGeographics, comme par exemple:

- élaboration d'une vision 2012<sup>1</sup>;
- mise en place d'une base de données de benchmarking destinée à permettre des comparaisons du mode de fonctionnement des différentes organisations qui s'occupent de mensuration officielle et de registre foncier;
- le rôle du cadastré dans INSPIRE (en collaboration avec le PCC<sup>2</sup>);
- impacts de la législation européenne sur la profession d'ingénieur géomètre en Europe (en collaboration avec la CLGE<sup>3</sup> et Geometer Europas<sup>4</sup>);
- systèmes légaux existants pour l'enregistrement des droits de propriété (en collaboration avec ELRA<sup>5</sup>).

Ces contacts avec les organisations gouvernementales correspondantes des pays européens nous permettent non seulement de confronter les différentes approches face aux mêmes problématiques concrètes et de profiter ainsi des expériences réalisées dans ces différents pays, mais aussi de planifier et définir ensemble le futur du cadastré européen.

Marc Nicodet  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[marc.nicodet@swisstopo.ch](mailto:marc.nicodet@swisstopo.ch)

<sup>1</sup> voir article dans INFO D+M 3/2008, p. 24–26

<sup>2</sup> Permanent Committee on Cadastré in the European Union

<sup>3</sup> Comité de liaison des Géomètres Européens

<sup>4</sup> voir article de Maurice Barbieri et Urs Ackermann en page 14

<sup>5</sup> European Land Registry Association

## Permanent Committee on Cadastre in the European Union (PCC)



### PCC (Permanent Committee on Cadastre in the European Union)

Fondé en 2002  
Web: [www.eurocadastre.org/index.htm](http://www.eurocadastre.org/index.htm)  
Membres: 27 pays de l'Union Européenne + 3 pays observateurs (IS, N, CH)  
Représentant de la Suisse (siège d'observateur): Marc Nicodet (D+M)

Le PCC a été fondé en 2002 à l'initiative de l'Espagne. La toute première réunion s'est d'ailleurs déroulée à Grenade en mai 2002<sup>1</sup>. Le but de cette organisation européenne est:

- de constituer une plateforme d'échange d'informations sur le cadastre entre les institutions gouvernementales correspondantes des pays membres de l'UE, et
- de fournir un interlocuteur unique (pour toutes les questions ayant trait au cadastre) aux nombreux organismes de l'Union Européenne (Parlement européen, Commission européenne, Directions générales, etc.).

La présidence du PCC est dévolue à l'organisation cadastrale du pays qui assure la présidence de l'Union Européenne. Si ce lien privilégié avec la présidence simplifie certains contacts et permet de profiter de toute l'infrastructure qui est à chaque fois mise en place, cela implique également un changement de présidence tous les six mois, ce qui n'est bien évidemment pas très favorable pour assurer la continuité des travaux entrepris!  
Ce mode de fonctionnement fait que le PCC se réunit en principe deux fois par année, chaque pays profitant de présenter l'organisation et le fonctionnement de son cadastre et d'aborder un thème qui lui tient à cœur (par ex. diffusion des données à des gros clients, thèmes liés à l'implémentation d'INSPIRE, le rôle du cadastre dans certains projets de l'UE tels que EURADIN<sup>2</sup>, EULIS<sup>3</sup>, GMES<sup>4</sup>). Des groupes de travail ont par ailleurs traité plus en détail les deux sujets suivants:

- le rôle du cadastre dans INSPIRE (en collaboration avec le KEN C&LR de EuroGeographics<sup>5</sup>), et
- description des systèmes cadastraux des pays membres de l'UE.

On peut remarquer que le domaine d'activité du PCC est le même que celui du KEN C&LR de EuroGeographics (et pour les pays de l'UE, on retrouve d'ailleurs souvent les mêmes représentants dans les deux organismes). Mais une bonne coordination existe, certains meetings sont organisés en commun et chaque lancement d'un nouveau groupe de travail est aussi toujours discuté préalablement. Le PCC pourrait être un «sous-groupe» du KEN C&LR, mais certains pays y sont fortement opposés (pour des raisons essentiellement politiques et d'organisation interne dans ces pays). La Suisse n'étant pas membre de l'UE, nous n'avons tout d'abord pas été admis au PCC. Mais nous y avons assez rapidement obtenu un siège d'observateur (tout comme l'Islande et la Norvège), ce qui nous permet de suivre sans problème les travaux des deux organismes (PCC et KEN C&LR), et de profiter du dynamisme dont font preuve certains pays lorsqu'ils ont la présidence du PCC.

Marc Nicodet  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[marc.nicodet@swisstopo.ch](mailto:marc.nicodet@swisstopo.ch)

<sup>1</sup> Voir article dans INFO D+M 2/2002, p.9–10

<sup>2</sup> EUROpean Address Infrastructure, [www.euradin.eu](http://www.euradin.eu)

<sup>3</sup> European Land Information Service, [www.eulis.eu](http://www.eulis.eu)

<sup>4</sup> Global Monitoring for Environment and Security, [www.gmes.info](http://www.gmes.info)

<sup>5</sup> Knowledge exchange network «Cadastre and land registry»

## Comité de liaison des Géomètres Européens (CLGE) et Publicly Appointed and Regulated Liberal Surveyors (PARLS), (ex Geometer Europas)



### CLGE (Comité de liaison des Géomètres Européens)

Fondée en 1972  
Internet: [www.clge.eu](http://www.clge.eu)  
Membres: 33 pays européens  
Représentant de la Suisse: Maurice Barbieri, Président IGS

Les deux associations ont fusionné lors de leurs assemblées générales à Varna (Bulgarie) les 24 et 25 septembre de cette année. Geometer Europas est désormais un groupe d'intérêt de CLGE et sa nouvelle dénomination est PARLS (Publicly Appointed and Regulated Liberal Surveyors). La présidence du groupe d'intérêt est assurée par la Suisse. Cette configuration est analogue à celle que connaît la Suisse avec geosuisse et l'IGS.

Le CLGE (Comité de liaison des Géomètres Européens) a été créé en 1972 par neuf États membres lors d'un congrès de la FIG à Wiesbaden. Son objectif de l'époque était d'implémenter le traité de Rome dans le cadre de la profession de géomètre.

Le CLGE rassemble actuellement des géomètres, topographe, géomaticiens, cartographes de 33 états membres. La présidence est assurée par M. Jean-Yves Pirlot (Belgique). Les objectifs actuels du CLGE sont:

- représenter un forum permanent pour les géomètres actifs en Europe;
- se profiler comme plateforme pour la coopération et le partenariat professionnel en Europe;
- échanger des connaissances et de l'expérience entre des professionnels des différents pays;
- mise à disposition d'une plateforme de consultation et de conseil pour les associations nationales et l'Union Européenne;
- maintien et augmentation des standards de qualification des services dans les pays membres;

- représentation de la profession auprès des Autorités Européennes et des pays;
- participation à d'autres associations représentatives en Europe et dans le monde.

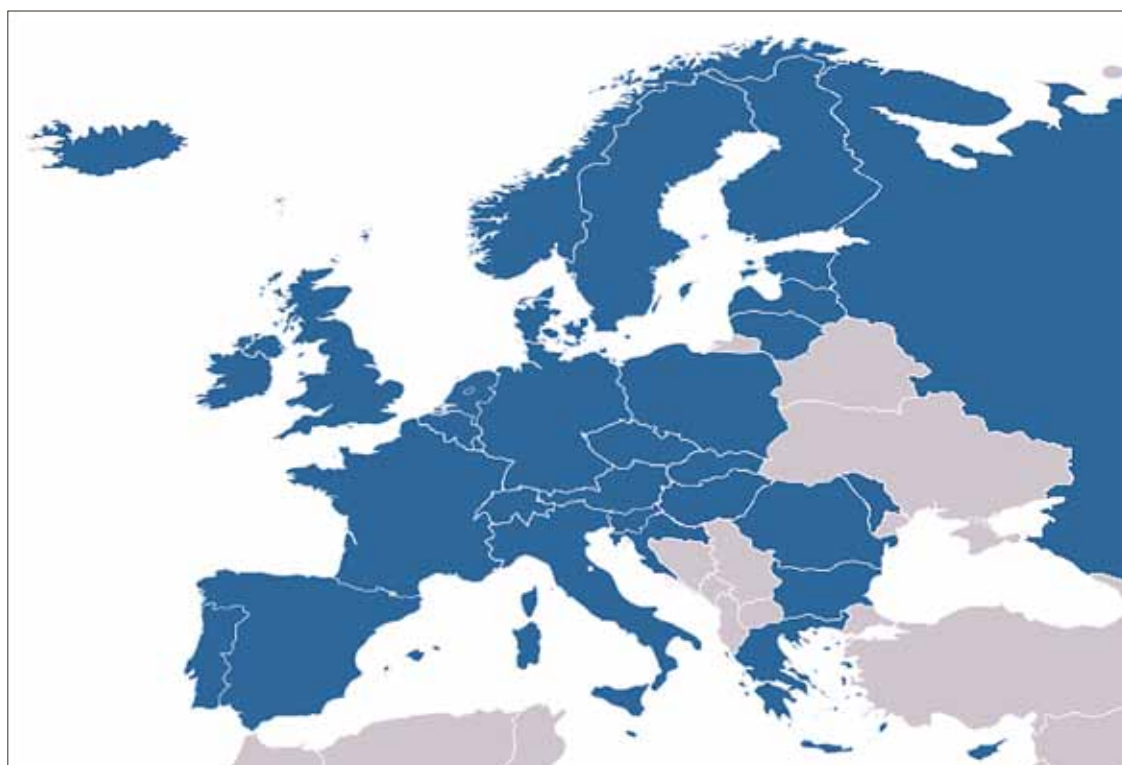
### Geometer Europas

Geometer Europas est une association représentant les intérêts des géomètres dans les pays attribuant des tâches d'officier public à des géomètres privés. Cette association a vu le jour en 1995 sur l'initiative de 4 pays (Allemagne, Autriche, France et Suisse). Elle compte actuellement 8 membres (les membres fondateurs plus la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Bulgarie) et prochainement la Croatie.

Ses principaux objectifs sont de défendre et de faire connaître les intérêts des géomètres privés assurant une tâche d'officiers publics. Elle s'est fait connaître notamment par la création d'un «Accord Multilatéral», avec pour résultat que les pays signataires, représentés par leurs associations professionnelles, peuvent mettre en avant une reconnaissance mutuelle des conditions d'exercice de la profession et dont les principaux éléments sont:

- la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles initiales (niveau master) pour la profession du géomètre européen;
- la définition des qualifications complémentaires, en particulier un stage obligatoire et un examen d'Etat;

Les pays membres du CLGE



## UN-ECE Working party on land administration (WPLA): le groupe de travail de l'administration des biens fonciers

- la création d'une instance centrale d'organisation et de coordination en lien avec l'organisation faîtière européenne Geometer Europas.

Cet accord a actuellement été signé par 13 pays.

### Bilan

Il est évident que pour la Suisse le CLGE est un endroit où elle a beaucoup à apporter et moins à recevoir. En effet, notre expérience du fédéralisme nous a souvent donné la possibilité de concilier des voies divergentes entre les différents membres du CLGE. Le système suisse du géomètre «officier public» ainsi que la formation Bac+5 suivi de 2 ans de pratique ont été retenus par le CLGE comme modèle à suivre, ce qui par conséquent fait que là aussi nous avons plus à apporter qu'à recevoir.

Enfin, le fait que nous ne soyons pas membre de l'UE nous distancie parfois de certains problèmes qui ont une acuité plus importante pour les pays membres de cette UE. Nous sommes toutefois persuadés que la collaboration au niveau européen est une bonne chose et que la Suisse et notre profession en général va pouvoir en profiter à moyen terme.

Maurice Barbieri  
Géodétec SA, Fribourg  
Präsident IGS, Chairman IG PARLS  
maurice.barbieri@igs-ch.ch

Hans-Urs Ackermann  
Ackermann + Wernli, Aarau  
Ancien président IGS, représentant de la Suisse à Geometer Europas pendant de nombreuses années  
hans-urs.ackermann@igs-ch.ch

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UN-ECE ou ONU/CEE en français) a été fondée en 1947 par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC<sup>1</sup>) dans le but principal de promouvoir l'intégration économique paneuropéenne. L'UN-ECE compte 56 Etats membres, en Europe et en Amérique du Nord.

L'UN-ECE a été l'une des premières organisations internationales à s'occuper réellement et de manière exhaustive du thème de l'administration foncière. Elle a mis en place une instance appelée «Meeting of Officials on Land Administration, MOLA» en 1996, rebaptisée en 1999 «Working Party on Land Administration, WPLA» pour suivre les règles terminologiques propres à l'ONU. L'objectif du WPLA est de promouvoir l'administration foncière, autrement dit la documentation et la gestion de la propriété foncière afin d'en garantir la sécurité, ainsi que favoriser l'instauration de marchés fonciers dans les pays de l'ex-bloc communiste et la modernisation des systèmes de registres fonciers dans les pays développés.

Le WPLA regroupe un réseau de professionnels répartis sur l'ensemble de la zone couverte par la Commission économique (l'Europe et l'Amérique du Nord). Il organise un ou deux ateliers (Workshops) par an consacrés à des thèmes d'actualité dans les différents Etats membres. Il a élaboré des directives et des documents d'orientation stratégique et il conduit régulièrement des évaluations indépendantes de systèmes nationaux d'enregistrement de biens fonciers. Ces activités ont surtout été déployées en réponse à la forte demande émanant des Etats membres de la Commission. Peu de temps après sa création, le WPLA a publié un document intitulé «Guidelines on Land Administration», salué de toutes parts. Son influence sur les développements intervenus dans ce domaine au niveau international s'est fait ressentir des années durant.

Daniel Steudler  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
daniel.steudler@swisstopo.ch



### WPLA (Working Party on Land Administration)

Fondé en 1996  
Internet: [www.unece.org/hlm/wpla](http://www.unece.org/hlm/wpla)  
Membres: 56 Etats  
Secrétariat permanent à Genève, sous la responsabilité d'UN-ECE.  
Activités coordonnées par un comité directeur composé de 11 membres.  
Représentants de la Suisse: Marc Nicodet et Daniel Steudler (D+M)

<sup>1</sup> «Economic and social council» des Nations Unies

# Fédération internationale des géomètres (FIG)



## FIG (Fédération Internationale des Géomètres)

Fondée en 1878  
Internet: [www.fig.net](http://www.fig.net)  
Membres: Ouverte sur le monde entier avec 103 associations membres issues de 89 pays  
Bureau permanent de la FIG à Copenhague  
Activités réparties entre 10 commissions  
Représentant de la Suisse: Daniel Steudler (D+M)

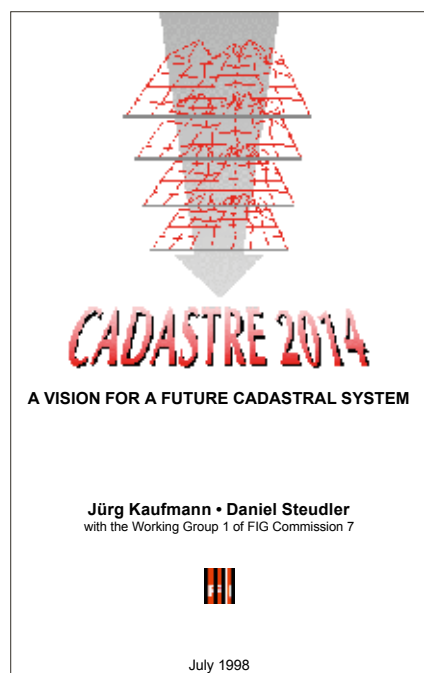
La FIG a été fondée en 1878, à Paris, par un noyau initial de sept pays, dans le but de fédérer des associations nationales au niveau mondial. Aujourd'hui, la FIG compte 103 associations membres issues de 89 pays. L'association suisse des géomètres (devancière de la SSMAF) a fait partie de ses membres fondateurs. geosuisse a pris la relève et est aujourd'hui membre à part entière de la FIG, comptant des délégués dans chacune des dix commissions. L'Office fédéral de topographie swisstopo est également membre de la FIG depuis novembre 2009, avec le statut de «membre affilié» ne disposant pas du droit de vote.

La FIG est dirigée par un conseil composé de six membres démocratiquement élus. Elle dispose d'un bureau permanent à Copenhague employant trois personnes à plein temps. Un grand congrès de la FIG est organisé tous les quatre ans. Dans l'intervalle, une semaine de travail est prévue chaque année, des conférences régionales de la FIG pouvant par ailleurs être mises sur pied si la situation l'exige. La FIG entretient des relations étroites avec différentes organisations des Nations Unies comme la Banque mondiale et la FAO<sup>1</sup> et d'autres organisations professionnelles apparentées (IAG<sup>2</sup>, ICA<sup>3</sup>, ISPRS<sup>4</sup>, GSDI<sup>5</sup>, etc.). L'activité de la FIG se déroule pour l'essentiel au sein des dix commissions qui se distinguent les unes des autres par leurs champs d'investigation respectifs:

- Commission 1: Pratique professionnelle
- Commission 2: Enseignement professionnel
- Commission 3: Gestion de l'information spatiale
- Commission 4: Hydrographie
- Commission 5: Positionnement et mesures
- Commission 6: Topométrie d'ingénierie
- Commission 7: Cadastre et aménagement foncier
- Commission 8: Développement et planification de l'espace
- Commission 9: Expertise et gestion immobilière
- Commission 10: Economie et gestion de la construction

La Suisse s'est toujours montrée très active et a, entre autres, accueilli le congrès de la

FIG sur son sol en 1930 à Zurich, en 1949 à Lausanne et en 1981 à Montreux. Depuis vingt ans, la Suisse s'engage fortement dans la commission 7, l'exemple le plus marquant de ce point de vue étant la publication de «Cadastre 2014», saluée dans le monde entier, et élaborée sous direction suisse. Trois citoyens suisses ont jusqu'à présent été élevés au rang de membres d'honneur de la FIG pour les remarquables contributions qu'ils lui ont apportées: Herbert J. Matthias et Hansruedi Dütschler dans les années 1980 et Jürg Kaufmann en 2006.



## Commission 7 de la FIG – Réunion annuelle 2010 à Karlovy Vary, en République tchèque

La réunion annuelle 2010 de la commission 7 de la FIG s'est tenue du 6 au 10 septembre à Karlovy Vary (anciennement Karlsbad), en République tchèque et a regroupé près de 60 participants venus de 32 pays.

Les représentants de ces différents pays ont exposé les systèmes cadastraux nationaux mis en place chez eux. Il est particulièrement intéressant d'observer la manière dont les nouvelles technologies Internet sont utilisées dans de nombreux pays et de voir comment des solutions très innovantes en découlent, solutions permettant un accès simple et ra-

<sup>1</sup> Food and Agriculture Organization of the United Nations

<sup>2</sup> International Association of Geodesy

<sup>3</sup> International Cartographic Association

<sup>4</sup> International Society for Photogrammetry and Remote Sensing

<sup>5</sup> Global Spatial Data Infrastructure Association

pide aux géodonnées partout dans le pays. De fait, les possibilités nées des nouvelles technologies semblent encore loin d'être épuisées. Deux conditions doivent toutefois être satisfaites: la couverture territoriale doit être complète et les solutions techniques retenues doivent être homogènes au plan national.

Une nouvelle période de 4 ans s'ouvre à présent pour la commission 7, sous la direction du canadien Daniel Roberge. Le programme de travail suivant est prévu:

- 1: Projets d'aide aux populations défavorisées: poursuite des travaux concernant les modèles de données standardisés, infrastructure en matière de propriété foncière permettant de favoriser un développement durable.
- 2: Protection contre les catastrophes et les changements climatiques: meilleure préparation aux catastrophes naturelles comme au changement climatique et réaction face à ces menaces, formation et ateliers, réseaux d'experts et de volontaires.
- 3: Perspectives dans le domaine cadastral: poursuite du développement de Cadastre 2014, cadastre en 3D et en 4D, gestion du marché des émissions de CO<sub>2</sub>, géodonnées pour la société.
- 4: Réformes dans le secteur de la gestion foncière: réformes cadastrales et foncières, modernisation des systèmes cadastraux, gestion de la propriété foncière de l'Etat.

Le thème intitulé «Spatially-Enabled Society» constitue un développement intéressant au sein de la FIG puis-qu'il a pour objet de suivre l'évolution du domaine de la géoinformation ainsi que l'usage des données qu'il produit par toute la société. Le groupe de travail existant de la FIG, placé sous la responsabilité du soussigné, s'est vu reconduit pour deux années supplémentaires au cours desquelles il veillera à apporter un éclairage approfondi sur ce thème et à rédiger une prise de position commune, en collaboration avec d'autres organisations mondiales.

La réunion annuelle s'est doublée d'un symposium consacré au plan cadastral numérique («Digital Cadastral Map»). Des orateurs venus de République tchèque, de Slo-

vaquie, de Pologne, de Bavière, de Saxe, de Hongrie, de Lituanie et de Hong-Kong ont présenté leurs méthodes, les progrès accomplis et les expériences acquises en matière de numérisation de plans cadastraux. Des points communs se sont clairement dégagés au niveau du mode opératoire, transcendant les différences inhérentes aux spécificités nationales. Contrairement à ce qui se fait en Suisse, des données spaghetti sont souvent produites dans un premier temps lors de la numérisation d'anciennes données cadastrales, la topologie (orientation objet) ne venant s'y ajouter qu'à un stade ultérieur. En conséquence, des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires sur le terrain, suivant la situation rencontrée. On relève une fois encore que le rapport «Cadastre 2014», publié voilà douze ans maintenant, est à nouveau cité comme la publication ayant exercé l'influence la plus déterminante sur l'évolution du cadastre dans de nombreux pays.

Vous trouverez d'autres informations à l'adresse

[www.fig.net/commission7](http://www.fig.net/commission7) et sous [www.cadastraltemplate.org](http://www.cadastraltemplate.org)

Daniel Steudler

Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[daniel.steudler@swisstopo.ch](mailto:daniel.steudler@swisstopo.ch)

## Fédération des géomètres francophones (FGF)



**FGF (Fédération des géomètres francophones)**

Fondée en 2005

Web: [www.fgf-geo.org](http://www.fgf-geo.org)

Membres: 25 pays francophones d'Europe, Amérique du Nord, Maghreb et Afrique subsaharienne

Représentant de la

Suisse: Jean-Paul

Miserez (D+M)

La Fédération des géomètres francophones a été constituée le 24 novembre 2005 à Rabat au Maroc. Elle regroupe actuellement 25 pays d'Europe, d'Amérique du Nord, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. La FGF a pour objectif de regrouper des personnes physiques ou des personnes morales qui exercent des activités s'appliquant à la mesure de la terre, à sa représentation à toutes échelles, à la définition et à l'estimation des biens-fonds, à l'aménagement du territoire, ainsi que toutes personnes pratiquant l'enseignement en ces domaines. La présidence de la Fédération est assumée par M. François Mazuyer, vice-président de l'Ordre français des géomètres-experts.

La fondation de la FGF est, en partie, motivée par le choix fait par la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) d'utiliser exclusivement l'anglais pour ses activités et ses relations. Néanmoins, la FGF entend travailler en étroite collaboration avec la FIG. C'est ainsi que le président de la FIG a participé aux assemblées de la FGF, qu'une session en français a pu avoir lieu dans le cadre du Congrès de Sydney et qu'une session francophone sera aussi mise sur pied lors de la semaine professionnelle FIG en mai 2011 à Marrakech.

La FGF attache une importance toute particulière à l'appui des pays francophones émergents en matière d'appui technologique et de formation. C'est ainsi qu'a eu lieu à Niamey (Niger), au mois d'octobre dernier, un séminaire d'évaluation des besoins en formation des géomètres en Afrique subsaharienne. Les résultats de cette évaluation ciblée, qui feront l'objet d'une publication, sont le préalable indispensable à la mise en place dès que possible des infrastructures nécessaires aux formations initiales et continues des Géomètres et de leurs techniciens, en s'appuyant notamment sur les nouvelles techniques de communication. La FGF a aussi apporté son appui à l'organisation l'été dernier des universités d'été des géomètres algériens.

geosuisse est membre de la FGF. A ce titre, les géomètres suisses sont invités à se demander de quelle manière ils peuvent contribuer à s'associer à cet effort de formation de nos confrères dans les pays en voie de développement dans lesquels les besoins en gestion foncière sont énormes.

Jean-Paul Miserez

Direction fédérale des mensurations cadastrales

swisstopo, Wabern

[jean-paul.miserez@swisstopo.ch](mailto:jean-paul.miserez@swisstopo.ch)

## Conférence du lac de Constance (Bodenseekonferenz)



**Réunion d'information des administrations des mensurations des pays limitrophes du lac de Constance («Conférence du lac de Constance»)**

Fondée en 1973  
Internet: [www.bodensee-geodatenpool.net](http://www.bodensee-geodatenpool.net)  
Membres: 4 Services des Etats  
Représentants de la Suisse: Jean-Philippe Amstein, directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo  
Fridolin Wicki, responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales

Depuis 38 ans, les directions des administrations des mensurations du Bade-Wurtemberg (Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung), de Bavière (Landesamt für Vermessung und Geoinformation), d'Autriche (Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen) et de Suisse (Office fédéral de topographie swisstopo) se rencontrent une fois l'an pour un échange d'expérience mais aussi pour régler les modalités de la collaboration transfrontalière dans les domaines de la mensuration nationale et de la mensuration officielle.

Le pool de géodonnées du lac de Constance constitue un signe tangible de cette fructueuse collaboration puisque les quatre parties prenantes (deux Etats et deux Länder allemands) proposent des géodonnées de base via un portail conjoint, sur une surface de 17 500 km<sup>2</sup> au sein d'une structure et dans un cadre de référence uniques.

Il s'agit

- de données raster des cartes nationales à l'échelle du 1:50 000,
- d'un modèle numérique de terrain MNT 25,
- du modèle du fond du lac de Constance et
- des limites territoriales jusqu'au niveau de la commune en format vectoriel.

D'autres résultats ont été obtenus dans un passé récent, citons par exemple la réunion des services de positionnement par satellites SWIPOS (Suisse), SAPOS (Allemagne) et APOS (Autriche), l'attribution d'un mandat de recherche à l'EPF Zurich et à la TU Munich, portant sur des transformations basées sur des modèles, ou le transfert dans le modèle de données d'INSPIRE des jeux de données contenus dans le pool de géodonnées du lac de Constance, à partir de leurs modèles initiaux respectifs.

Fridolin Wicki  
Responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[fridolin.wick@swisstopo.ch](mailto:fridolin.wick@swisstopo.ch)

## GSDI: association pour l'infrastructure mondiale de données spatiales

GSDI a été fondée en 1996 afin de promouvoir la collaboration internationale dans le domaine des infrastructures mondiales de données géoréférencées. Le but est de permettre aux gouvernements, aux organisations publiques et privées ainsi qu'aux particuliers de mieux pouvoir réagir aux questions d'ordre social, économique et écologique à l'aide de géoinformations. Les objectifs de GSDI sont par conséquent les suivants:

- servir d'interlocuteur et de porte-parole en matière d'élaboration, de mise en oeuvre et de poursuite du développement de concepts en matière de géoinformation et d'applications;
- promouvoir les infrastructures de géodonnées, du niveau local au niveau mondial;
- favoriser une utilisation bien informée et responsable des géoinformations et des technologies.

L'association organise une conférence internationale tous les douze à dix-huit mois, dans le but de mieux faire connaître ces sujets. La douzième conférence GSDI12 s'est tenue à Singapour en octobre 2010.

Daniel Steudler  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[daniel.steudler@swisstopo.ch](mailto:daniel.steudler@swisstopo.ch)



**GSDI (Global Spatial Data Infrastructure Association)**

Fondée en 1996  
Internet: [www.gsdi.org](http://www.gsdi.org)  
Membres: 40 hautes écoles et institutions étatiques et privées  
Activités coordonnées par un président, secondé par un conseil comptant 19 membres  
Représentants de la Suisse: aucun



La fondation de SWISSCadastre International en 2005 est le fruit d'un partenariat entre l'Office fédéral de topographie swisstopo, geosuisse et les Ingénieurs géomètres suisses (IGS).

Ce groupement a vu le jour dans le contexte suivant:

La Suisse a beaucoup à offrir au reste du monde dans les domaines de la géodésie, de la géoinformation, de la mensuration et du cadastre: ses professionnels disposent de bonnes connaissances théoriques et d'une riche expérience pratique tant en ce qui concerne les solutions techniques que la gestion des projets et de la qualité. Ce savoir-faire n'a pu être mis en oeuvre à l'étranger que de façon ponctuelle, par des entreprises déployant majoritairement leur activité dans le cadre de projets d'aide au développement. Si ces apparitions isolées sur la scène internationale ont généralement été couronnées de succès, elles se sont cependant heurtées à certaines difficultés qui les ont pénalisées au cours des dernières années:

- Vis-à-vis de l'extérieur, les entreprises auxquelles de tels mandats sont confiés agissent pour le compte de l'Etat suisse et leur financement est assuré par des recettes fiscales suisses. Leurs prestations ne sont en revanche perçues que de façon limitée comme étant l'expression de la culture des mensurations et de la philosophie cadastrale suisses, toutes deux particulièrement développées.
- Les mandats suisses tels que la DDC et le SECO ont une conscience encore peu développée de l'importance que peuvent revêtir le cadastre et la géoinformation pour l'économie nationale d'un pays. L'appréciation à sa juste valeur du niveau de qualité des bases légales, des technologies et des méthodes appliquées en Suisse, de la réputation de ces dernières à l'échelle mondiale et de leur parfaite adéquation pour couvrir de façon moderne et durable les besoins pouvant se faire jour partout dans le monde est largement sous-estimée.
- En dépit du bon travail qu'elles fournissent et de l'image positive qu'elles renvoient ainsi de leur pays, les entreprises suisses actives à l'étranger ne se sentent pas assez soutenues par les institutions publiques.

La création d'une «agence internationale» devrait permettre un regroupement plus systématique qu'actuellement des expériences acquises sur les plans théorique et pratique afin de les proposer sur le marché international. Il faut remédier aux carences connues; et organiser une présentation commune attendue qui devrait permettre un suivi et une prospection plus actifs du marché.

L'«agence internationale» vise un double objectif: renforcer la conscience qu'ont les partenaires internes dans notre pays de l'importance des domaines que sont la géodésie, la géoinformation, la mensuration et le cadastre et bâtir une image de la mensuration et de la géoinformation suisses vis-à-vis de l'extérieur. Le savoir-faire suisse disponible doit en plus être mis en valeur.

Dès lors, l'«agence internationale» doit surtout assumer les tâches suivantes dans les domaines susmentionnés:

- créer une plateforme de coordination et d'information pour les activités à l'étranger;
- être l'interlocuteur de mandants potentiels;
- accompagner des projets internationaux;
- évaluer des projets, documenter et communiquer les expériences réalisées.

Elle doit servir d'interlocuteur pour les différents domaines de swisstopo et pour les membres de IGS et de geosuisse désireux d'exercer leur activité à l'étranger. L'objectif à long terme est l'application et la mise en oeuvre, en les adaptant au mieux, des méthodes et des modèles ayant fait leurs preuves en Suisse dans le cadre de projets conduits à l'étranger, en veillant si possible à l'emploi de normes homogènes et de principes de qualité reconnus. Cet objectif pourra entre autres être atteint par la mise en place d'un label de qualité suisse sous la désignation de SWISSCadastre.

Après cinq ans d'existence, SWISSCadastre international est à la recherche de nouveaux défis. Un groupe de travail étudie actuellement les modalités de création d'une nouvelle structure tournée vers le «landmanagement», à même de répondre aux attentes exprimées tant par les différents partenaires concernés que par le marché.

Maurice Barbieri  
Président IGS  
maurice.barbieri@igs-ch.ch

## Organisations donatrices



En parallèle avec les discussions internationales qui se sont intensifiées au cours des dernières années, les projets visant à mettre en place et à améliorer les systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers se sont multipliés, principalement dans les pays émergents. Dans les années 1990 surtout, de nombreux projets cadastraux ont été lancés dans les pays de l'ex-bloc communiste, afin de servir de base à la privatisation de la propriété foncière et de mettre en place un marché foncier bien régulé. Du fait des progrès croissants enregistrés par ces projets, l'activité en matière de cadastre et d'administration foncière se tourne plutôt, désormais, vers les pays d'Asie centrale, vers l'Afrique et vers l'Amérique latine.

Les pays concernés ne disposant alors généralement pas des ressources financières nécessaires pour ce domaine, la plupart des projets relatifs à des systèmes de cadastre et d'enregistrement de biens fonciers ont été financés par des organisations donatrices. Plusieurs pays occidentaux se sont ainsi engagés par le biais de leurs organisations de coopération au développement, et c'est le cas par exemple des Etats-Unis, du Canada, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la France et de l'Autriche. La Suisse a également participé à plusieurs projets à travers les organes fédéraux que sont le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) et la DDC (Direction du développement et de la coopération). Aux côtés d'autres banques de développement telles que la BID (Banque interaméricaine de développement) ou l'ADB (Asian Development Bank), la Banque mondiale s'est signalée ces dernières années en endossant le rôle de donateur principal pour les projets de cet ordre. Notons cependant que d'autres organisations des Nations Unies lancent également de tels projets et leur apportent leur soutien. C'est par exemple le cas de la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) ou d'ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

En dépit du volume d'activité considérable que représentent les projets de cette nature, les entreprises éprouvent des difficultés à se positionner sur ce marché, et ceci pour au moins deux raisons: décrocher de tels marchés demande beaucoup de temps et demande par ailleurs de satisfaire à des exigences très larges et très élevées. Diverses entreprises parapubliques sont présentes sur ce créneau (à l'image de Swedesurvey, d'IGN-FI ou de Kadaster International) ainsi que des entreprises privées (ILS, Land Equity, Finnmap, Blominfo) auxquelles s'ajoutent bon nombre de conseillers juridiques.

Daniel Steudler

Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
daniel.steudler@swisstopo.ch

## 2012: le calendrier des manifestations célébrant le centenaire de la mensuration officielle se précise!

■ Une première réunion d'information de la direction du projet «2012: les cent ans de la mensuration officielle (MO)» s'est tenue le 18 novembre 2010. Elle a permis de présenter l'ensemble des manifestations et des activités prévues durant l'année de la commémoration aux professionnels de la MO intéressés. Les éléments les plus saillants du programme élaboré sont présentés ci-dessous.

L'objectif des manifestations et des activités prévues durant l'année de la commémoration a été défini en ces termes:

«Il faut faire connaître la mensuration officielle (MO) au grand public et lui montrer les multiples services rendus par la MO. Les activités doivent être avant tout orientées vers la population. Pour les spécialistes, il s'agit de créer un espace permettant un intense échange d'informations et d'opinions. L'effet des activités devrait se prolonger sur toute l'année du jubilé et améliorer durablement l'image de la MO.»

Sur cette base, la Direction générale du projet a décidé – au terme d'un débat particulièrement intense conduit avec les professionnels impliqués – de retenir les options suivantes qui vont désormais être développées puis mises en oeuvre:

### Publication commémorative

Le projet de contenu a été approuvé et la mise en page de l'ouvrage est en cours d'élaboration. La publication commémorative sera achevée d'ici à novembre 2011, juste à temps pour pouvoir être offerte à la clientèle et aux membres du personnel comme cadeau de Noël. L'ouvrage ne sera pas gratuit. Il sera toutefois proposé à un prix préférentiel aux membres des organisations partenaires.

La publication commémorative sera officiellement présentée lors d'un vernissage qui aura lieu dans les locaux de l'Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon. Retenez donc d'ores et déjà la date du **mercredi 23 novembre 2011**, prévue pour cette manifestation!

Cet événement s'adresse aux professionnels de la MO ainsi qu'à d'autres personnalités invitées et doit également permettre un échange d'informations informel.

### Jour de la mensuration officielle

Le **samedi 12 mai 2012** sera proclamé «Jour de la mensuration officielle suisse». Ce jour là, des activités gravitant autour du thème du «centre» seront organisées dans tous les cantons. Il s'agira, dans la mesure du possible, de faire découvrir le centre géographique de leur propre canton à nos concitoyennes et à nos concitoyens. Si cela devait s'avérer impossible (pour

des raisons d'ordre topographique ou autre), les activités prévues pourraient par exemple concerner le centre «social ou sociétal» du canton. La responsabilité de cette journée incombera aux cantons (membres de la Conférence des services cantonaux du cadastre, CSCC).

### Timbre commémoratif spécial

La direction du projet met tout en oeuvre pour que la Poste émette un timbre spécial commémorant les «100 ans de la MO». La décision finale appartient à la Poste et dès qu'elle sera tombée, nous vous en informons sur [www.cadastre.ch/2012](http://www.cadastre.ch/2012).

Partant du principe que ce timbre verra le jour nous envisageons de lancer un concours pour en concevoir le graphisme. Il sera ouvert à toutes les apprenties géomaticiennes et à tous les apprentis géomaticiens du pays. Nous souhaitons par là intégrer la relève de notre profession aux activités entourant cette commémoration.

### Salons de la formation

Les salons de la formation devront également faire l'objet d'une attention particulière durant l'année de la commémoration. La participation de bureaux à de telles manifestations doit être activement encouragée. Ces derniers peuvent compter sur notre soutien matériel (au travers par exemple de supports de communication imprimés). La direction du projet élabore du reste un guide «Expositions/Salons».

### Conférences techniques

Des conférences techniques doivent être proposées à un large public tout au long de l'année. L'organisation de ces manifestations sera confiée à divers intervenants (écoles, Office fédéral de topographie swisstopo, associations etc.).

### Plaquette récapitulant les activités prévues

Cette plaquette récapitulera – sur fond de carte de la Suisse – l'intégralité des activités, des manifestations et des conférences en lien avec la mensuration officielle prévues en 2012. Elle proposera en outre un ensemble

de buts d'excursion en relation avec la commémoration. Cette plaquette sera vraisemblablement imprimée à l'automne 2011 et mise à la disposition de toute personne intéressée. Les informations qu'elle contiendra seront également mises en ligne sur [www.cadastre.ch/2012](http://www.cadastre.ch/2012) et constamment actualisées. En conséquence, nous vous invitons dès à présent à nous faire part de toute information devant y figurer (vous trouverez un formulaire correspondant sous [www.cadastre.ch/2012](http://www.cadastre.ch/2012)).

### Cadeaux publicitaires

Les principes suivants ont été arrêtés concernant les cadeaux publicitaires:

- Qualité: le cadeau doit être d'un niveau de qualité élevé et refléter ainsi la valeur de la MO.
- Fonctionnalité: le cadeau doit être utile (sa fonction doit être clairement définie).
- Provenance du produit: le cadeau doit être fabriqué en Suisse, de préférence dans des ateliers pour handicapés.
- Indication de l'anniversaire: l'objet de la commémoration doit apparaître clairement sur le cadeau.
- Personnalisation des articles promotionnels: on renonce à les personnaliser. Il est cependant possible de personnaliser les emballages de certains cadeaux (en les pourvoyant par exemple d'une étiquette du type «Transmis par ...»).

### Supports à disposition

D'autres supports seront également mis à disposition, tel que par exemple des modèles pour des annonces, des signatures e-mail etc. Vous trouvez toutes les informations à ce sujet sur [www.cadastre.ch/2012](http://www.cadastre.ch/2012).

Nous sommes convaincus que l'ensemble des points ainsi évoqués va permettre de vivre une année de commémoration riche et aux effets durables. Nous sommes toutefois parfaitement conscients du fait que le succès des festivités entourant «2012: les cent ans de la mensuration officielle» dépend finalement de votre engagement et de celui de vos collaborateurs. L'intérêt et les contributions très constructives exprimées lors de la séance d'information nous montrent que nous pouvons atteindre le but ensemble. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec vous de manière aussi proche et fructueuse!

L'équipe du projet

«2012: les cent ans de la mensuration officielle»



# Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière – état actuel d'avancement

## ... du modèle-cadre

Les restrictions de droit public à la propriété foncière doivent respecter certaines exigences formelles en vue de leur représentation au sein du cadastre puis de leur utilisation. Ces exigences sont définies dans un modèle-cadre interdisciplinaire.

Le modèle-cadre constitue le lien unissant les bases légales à l'extrait du cadastre RDPPF de même que l'assise des modèles de géodonnées minimaux de la Confédération et des modèles de données effectifs des cantons ou des communes. Les principes fondamentaux de ce modèle-cadre ont été décrits dans le premier numéro de la présente revue, paru en décembre 2009.

Un premier projet de modèle-cadre a été produit mi-2010 et débattu au cours d'une audition publique, organisée sous la forme d'une conférence. Les demandes exprimées à cette occasion ont en outre été complétées par des remarques déposées par écrit. Vous trouverez le procès-verbal de l'audition publique et un récapitulatif des prises de position écrites à l'adresse [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) ⇒ Cadastre RDPPF ⇒ Thèmes ⇒ Modèle-cadre.

Un des principaux reproches formulés lors de l'audition publique a concerné le manque d'intelligibilité du modèle-cadre présenté. L'Office fédéral de topographie swisstopo a été invité à plusieurs reprises à mieux expliquer le modèle élaboré en s'appuyant sur un exemple concret. C'est bien volontiers que nous avons accédé à ce souhait et donné mandat à M. Sigi Heggli (GeoDL) de produire un exemple concret à valeur explicative, concernant les plans d'affectation, puis de rédiger un guide destiné à faciliter l'utilisation du modèle-cadre par les services spécialisés de la Confédération, les services compétents à tous les échelons de l'administration et les organismes responsables du cadastre RDPPF au sein des cantons.

En l'état actuel des choses, il est prévu que l'exemple et le guide soient prêts au début de l'année 2011, au même titre que le modèle-cadre révisé, puis rendus publics dans la foulée.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

## Circulaires et Express: dernières publications

### Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
02. 09. 2010	<i>Circulaire MO 2010 / 03</i> Bâtiments et adresses de bâtiments projetés: exigences fédérales minimales
21. 09. 2010	<i>Circulaire MO 2010 / 04</i> Gestion des métadonnées de la mensuration officielle: Rôles de <a href="http://geometa.ch">geometa.ch</a> et de <a href="http://geocat.ch">geocat.ch</a>
23. 11. 2010	<i>Circulaire MO 2010 / 05</i> Frais donnant droit à une contribution fédérale lors de l'introduction de l'E-GRID dans la mensuration officielle

### Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Date	Thème
12. 08. 2010	<i>MO-Express 2010 / 05</i> Renouvellement de la convention pour le «Géoportail de la MO»
08. 09. 2010	<i>MO-Express 2010 / 06</i> Enquête sur le degré de satisfaction des prestations de la Direction fédérale des mensurations cadastrales pour la période 2008–2010
10. 09. 2010	<i>MO-Express 2010 / 07</i> Attribution des cantons pour la haute surveillance de la mensuration officielle (MO) et la surveillance directe exercée par la Direction fédérale des mensurations cadastrales
12. 10. 2010	<i>MO-Express 2010 / 08</i> Bases pour la détermination forfaitaire des coûts ayant droit à la participation fédérale dans le cadre des «premières» mises à jour périodiques (MPD) de la mensuration officielle (MO)
16. 11. 2010	<i>MO-Express 2010 / 09</i> Ordonnance de la CSCC sur les émoluments applicables à la mensuration officielle: Consultation
26. 11. 2010	<i>MO-Express 2010 / 10</i> Directives toponymiques de la Suisse pour l'utilisation internationale. Prise de position

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être consultés sur le portail [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) ⇒ mensuration officielle ou ⇒ Cadastre RDPPF.

## Nouvelle collaboratrice de la D+M – Portrait d’Helena Åström Boss



Prénom, nom: Helena Åström Boss  
Niveau de qualification: Ingénieure géomètre EPF brevetée  
Fonction au sein de la D+M: Géomètre à la direction générale / haute surveillance de la MO  
Date d’entrée en fonction: 1<sup>er</sup> novembre 2010

### Motivation pour rejoindre la D+M

Exerçant mon activité depuis un certain temps déjà dans l’administration publique, la mise en oeuvre, à tous les niveaux de la mensuration officielle, des prescriptions décidées au niveau politique m’intéresse énormément. Au-delà de l’intérêt que peuvent susciter des questions d’ordre technique et juridique, les personnes avec lesquelles des solutions communes sont élaborées comptent tout particulièrement à mes yeux.

### Au plan personnel

J’habite avec mon mari en ville de Berne et l’on peut me croiser à l’occasion sur les rives de l’Aar où je fais mon jogging. Je pratique également d’autres activités sportives pour décompresser. Je suis surtout curieuse de tout et lit beaucoup, notamment des romans policiers dans ma langue maternelle, le suédois.

## Mutations de responsables dans les services cantonaux du cadastre



### Canton de Soleure

Peter von Däniken, géomètre cantonal et chef de l’Office de l’information géographique (Amt für Geoinformation) ainsi que de la section de la mensuration officielle (Abteilung Amtliche Vermessung) a pris sa retraite à la fin du mois de novembre 2010.

La solution transitoire suivante a été décidée: Le secrétaire de département Bernardo Albisetti endosse en plus la fonction de chef de l’office de la géoinformation depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Stefan Ziegler reprend la direction administrative de la surveillance de la mensuration. Le géomètre cantonal ad interim est Markus Scherrer de la Direction fédérale des mensurations cadastrales.



### Canton de Glaris

Christian Just, géomètre cantonal, a pris sa retraite à la fin du mois de septembre 2010. Helena Åström Boss a pris sa succession depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010.



### Canton d’Obwald

Jean-Paul Miserez, géomètre cantonal, quittera cette fonction à fin décembre 2010. Daniel Steudler le remplacera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.



### Canton Nidwald

Jean-Paul Miserez, géomètre cantonal, quittera cette fonction à fin décembre 2010. Daniel Steudler le remplacera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

## Nouveaux ingénieurs géomètres brevetés en 2010



De gauche à droite:  
Rossinelli Silvia, Würth  
Hansueli, Glauser Stefan,  
Horat Stephan, Vogel  
Thomas, Buol Florian,  
Borloz Etienne

Sept nouveaux ingénieurs peuvent désormais porter le titre d'ingénieurs géomètres brevetés. Ils ont reçu leur brevet le 3 septembre 2010 à Wabern, après avoir passé l'examen d'Etat avec succès. Ils sont donc dès à présent – à condition qu'ils s'inscrivent au registre des géomètres – habilités à réaliser des mensurations officielles dans toute la Suisse.

- Borloz Etienne, Leysin
- Buol Florian, Thun
- Glauser Stefan, Zweidlen
- Horat Stephan, Weinfelden
- Rossinelli Silvia, Gravesano
- Vogel Thomas, Bern
- Würth Hansueli, Arth

Nous félicitons les nouveaux titulaires du brevet pour leur réussite et formulons tous nos vœux pour leur avenir, tant professionnel que privé.

Roman Ebnetter  
Président de la Commission fédérale  
des ingénieurs géomètres



Photos: Bruno Vogel et  
Mario Rossinelli

## Examen d'Etat 2011 pour l'obtention du brevet d'ingénieur géomètre

L'examen pratique porte sur les thèmes «mensuration officielle», «géomatique», «gestion du territoire» et «gestion d'entreprise».

Les examens auront lieu au Centre de formation fédéral à Schwarzenburg:

Examens écrits

15 au 19 août 2011

22 au 26 août 2011

Examens oraux

29 août au 2 septembre 2011

L'inscription ainsi que le curriculum vitae avec photo, la justification de l'expérience professionnelle et la décision de reconnaissance ou la demande de reconnaissance de la formation théorique sont à envoyer au plus tard jusqu'au 31 mars 2011 à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres  
c/o Office fédéral de topographie  
Direction fédérale des mensurations cadastrales  
Seftigenstrasse 264  
3084 Wabern

Vous trouvez plus d'informations sur le portail [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) ⇒ mensuration officielle ⇒ ingénieurs géomètres. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commission, Elisabeth Bürki Gyger, [geometerkommission@swisstopo.ch](mailto:geometerkommission@swisstopo.ch), téléphone 031 963 22 36.

Commission fédérale des ingénieurs géomètres

## Colloques 2011 de l'Office fédéral de topographie swisstopo

Les colloques de swisstopo consistent en des exposés et des discussions concernant des thèmes choisis dans les domaines suivants: géodésie, mensuration cadastrale, topographie, cartographie et géologie nationale ainsi que de la COSIG (coordination, services et informations géographiques). Les colloques mentionnés ci-dessous sont ouverts au public et ont lieu dans les locaux de swisstopo, Seftigenstrasse 264 à Wabern. Pour en faciliter l'organisation, nous vous prions d'annoncer votre présence à [kolloquium@swisstopo.ch](mailto:kolloquium@swisstopo.ch).

### Liste des colloques ouverts au public

- Vendredi, 14 janvier 2011, 10.00–11.30 h  
*Utilisation et application des données géologiques*
- Vendredi, 21 janvier 2011, 10.00–11.30 h  
*Matières premières en Suisse*
- Vendredi, 28 janvier 2011, 10.00–11.30 h  
*Les outils et services de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M)*
- Vendredi, 25 février 2011, 10.00–11.30 h  
*Portail géologique, Plateforme centrale sur l'Internet*
- Vendredi, 4 mars 2011, 10.00–11.30 h  
*De la vision à la réalité, cartographie géologique 3D à l'office géologique britannique*
- Vendredi, 11 mars 2011, 10.00–11.30 h  
*Préserver le futur, archivage de données géographiques*
- Vendredi, 25 mars 2011, 10.00–11.30 h  
*ProMeRe: Détection et visualisation de processus à référence spatiale à Andermatt, Résultats intermédiaires d'un projet de recherche interdisciplinaire*
- Vendredi, 1<sup>er</sup> avril 2011, 10.00–11.30 h  
*CHFTRF2010, Troisième mesure du réseau national GNSS MN95, campagne de mesures et premiers résultats*
- Vendredi, 8 avril 2011, 10.00–11.30 h  
*La nouvelle génération des géodonnées 3D de swisstopo*

## Spirgartentreffen 2011

La rencontre du Spirgarten «Spirgartentreffen» est une plateforme ouverte d'échange d'information, entre professionnels des SIG de l'industrie privée et des administrations publiques, consacrée à la normalisation et à la standardisation actuelle des technologies SIG.

Le prochain «Spirgartentreffen» est agendé le:

**24 mars 2011, 9h 30–12h 30**

au Kongresszentrum Spirgarten – Zürich Altstetten.

Le programme sera disponible dès février 2011 sur [interlis.ch/spirgarten](http://interlis.ch/spirgarten). Notez bien que les nouveaux participants sont cordialement les bienvenus!

Direction fédérale des mensurations cadastrales





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
armasuisse

**Office fédéral de topographie swisstopo**